



Mobilisation des propriétaires riverains pour l'entretien des berges


Communauté de
communes du Genevois
Pierre Loiseau
04 50 95 91 42
ploiseau@cc-genevois.fr

Contexte :

Le contrat de rivières « Entre et Rhône » porté par la Communauté de Communes du Genevois (CCG) porte un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des boisements de berges et de gestion du bois mort (P.P.R.E.). Sur proposition du CPIE Bugey Genevois, la Communauté de Communes a décidé de concerter les propriétaires riverains pour anticiper l'après contrat de rivières, sur la question de l'entretien des berges.

Territoire concerné :
Bassin versant français
« Entre Arve et Rhône »



Public cible :
Les propriétaires riverains et les
usagers des cours d'eau

Rôle de la structure :
Co-organisateur

Chiffres clés :
1250 envois nominatifs
241 participants aux réunions publiques
50 participants aux sorties terrain

Action réalisée
d'octobre à décembre 2008

Objectifs de l'action :

- assurer le bon état écologique et paysager des cours d'eau du territoire
- impliquer les propriétaires riverains pour l'entretien des berges
- définir un cadre commun collectivité-propriétaires, permettant de pérenniser les interventions entreprises, au-delà du contrat de rivières.

Description de l'action :

- envois nominatifs de conventions aux propriétaires riverains et invitation à des réunions publiques
- organisation de réunions publiques participatives pour expliquer les travaux de restauration prévus et recueillir les attentes des propriétaires
- organisation de sorties terrain pour découvrir les enjeux et expérimenter les techniques d'entretien des berges et de stabilisation en cas d'érosion (issue du génie végétal)
- organisation d'une réunion de restitution des réunions et des sorties terrain pour les propriétaires riverains, et pour définir les besoins à venir

Partenaire technique :
CPIE Bugey Genevois (co-organisateur)



**Partenaires financiers
de l'action:**



Rhône-Alpes Région




Association Rivière
Rhône-Alpes
En partenariat avec
l'URCPIE Rhône-Alpes

FICHE ACTION - CONCERTATION



Les 3 principaux points forts de cette action et les clés de réussite :

- Le binôme pédagogue (CPIE) et technicien (Communauté de Communes)
- La rapidité d'exécution de la démarche (réunions et sorties terrain réparties sur 3 mois)
- L'implication des élus pour l'organisation des réunions et des sorties terrain

Les 3 principales difficultés rencontrées :

- Nécessite beaucoup de temps de préparation préalable (communication, repérage terrain...)
- Centrer les échanges sur les enjeux collectifs et pas uniquement sur les problèmes individuels
- Trouver les outils de communication efficaces pour réunir un maximum de propriétaires riverains

Perspectives d'évolution de cette action :

Demandes issues des propriétaires riverains :

- Renouveler de telles sorties terrain chaque année, jusqu'à la fin du contrat de rivières
- Organiser les moyens communs nécessaires pour réagir rapidement en cas de constat de pollution
- Aider les propriétaires à constituer des collectifs pour l'entretien des berges et leur valorisation

Document(s) concernant l'action, mis à disposition en téléchargement

- Le dossier bilan reprenant la démarche utilisée et son évaluation
- Les PowerPoint utilisés lors des réunions

Documents complémentaires disponibles sur demande (cahier des charges, présentation projet, etc.) :

- La convention de partenariat CPIE - Communauté de Communes du Genevois
- Les deux types de conventions envoyées aux propriétaires riverains (administrative puis partenariale)

Date de rédaction de la fiche : 06 /03 /2009



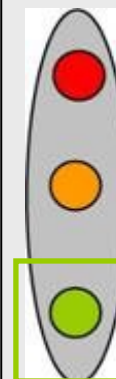
Attention

Pour faciliter la libre expression des propriétaires riverains, il est préférable de privilégier l'intervention d'élus seulement en début de réunion.

Ne pas oublier les frais d'envoi postaux dans le budget de l'action (Notamment pour l'envoi des conventions)

Appréciation globale de l'action :

(Vis-à-vis des objectifs fixés ; encadrer la réponse)



L'action menée est insuffisante au regard du résultat souhaité

En l'état actuel des choses, des axes d'amélioration sont à trouver et à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif fixé

L'action conduite répond aux objectifs fixés au préalable

Coût de l'action :

4 500 € pour la co-organisation et la co-animation
10 379 € pour l'édition de 6 000 supports pédagogiques

Investissement en temps de travail :

Organisation : 15 jours de travail commun CPIE et CCG
5 jours de travail individuel
Animation : 4 jours de réunions publiques et sorties terrain



Association Rivières
Rhône-Alpes
En partenariat avec
l'URCPIE Rhône-Alpes